

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2017 sur salaires 2016

A régler au plus tard le 28 février 2017

COLLECTE INTERCONSULAIRE GRAND EST

Adresse de retour : OCTA CONSULAIRE LORRAINE



51 rue Stanislas - 54000 NANCY

Courriel : collecte-apprentissage@lorraine.cci.fr

Tél : 03 83 90 88 22

Site : http://www.octaconsulairelorraine.fr

## 1- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

N°  Clé WEB   
 Identifiant  Cabinet comptable   
 CONTACT  Entreprise  Comptable   
 Tél  Fax   
 E-mail   
 SIRET   
 NAF   
 Date de radiation ou cessation d'activité

Effectif moyen annuel 2016  Apprentis au 31/12/2016   
 de l'ensemble des établissements Voir au verso - 5  
 Apprentis en cours d'année 2016

## 2- CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Si S ≤ 105 596€ et au moins un apprenti en cours d'année PAS DE DÉCLARATION  
 Il faut remplir ces 2 conditions.

**MASSE SALARIALE BRUTE** (cf. DADSU base sociale - rubrique S80.G62.00.002) Attention : en cas de salariés intermittents, obligation légale de verser votre contribution TA sur cette masse salariale à l'AFDAS. (www.afdas.com/declaration) S

- Pour les entreprises adhérentes à une Caisse de Congés Intempéries, majorer la base DADSU de 11,5% - Cocher si vous avez majoré

**TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE :** S x 0,68 % TB

Uniquement pour les entreprises de 250 salariés et plus (voir site internet) - Calcul du taux au verso

**CSA :** Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage..... S X Taux calculé  CSA

## 3- DÉDUCTIONS HORS QUOTA

- **Frais de stages de formation initiale (FS)** : joindre les conventions de stages  
 Les stages de 3<sup>ème</sup> générale sont exclus

ATTENTION : Les frais de stages sont limités à 3% de TB

Si le total des Frais calculés est supérieur au plafond, déduire uniquement le plafond

TB X 3% = plafond  Total des frais calculés

Forfait journalier X	<b>Cat. A : 25 €</b> niveaux III - IV et V	<b>Cat. B : 36 €</b> niveaux I et II
nb de jours ouvrés =	<input type="text"/>	<input type="text"/>
montant par catégorie	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	+ Pas de centimes	

- **Dons en nature (DN)** : joindre l'attestation pédagogique, le reçu, le justificatif comptable.

Les CFA peuvent percevoir des dons en nature au titre du Hors Quota, 2<sup>e</sup> alinéa de l'article L6241-8 CT

+

- **Créance**

Entreprises de 250 salariés et plus qui ont dans leur effectif plus de 5% de Contrat Favorisant l'Insertion Professionnelle en 2016

C  Nous contacter

**Total des déductions**

FS + DN + C = D

## 4- PAIEMENT (A défaut de paiement au plus tard le 28 février 2017, le montant dû sera à payer au Trésor Public majoré de 100%)

Montant à payer : TB + CSA - D = P

Pas de centimes

Chèque N° \_\_\_\_\_ à l'ordre de : **OCTA Consulaire Lorraine CCIRL**  
 Virement au Compte : **IBAN : FR76 1470 7000 2031 2217 5641 930** SWIFT (BIC) : **CCBFRPMTZ**  
 (Mettre en libellé le n° de dossier ou Siret et joindre une copie)

Pièces à joindre obligatoirement :  contrats d'apprentissage  justificatifs des dons en nature  conventions de stages

Cachet et signature de l'entreprise (ou du cabinet comptable gérant votre taxe)

